



FSG Le Mont-sur-Lausanne

COVID-19 – Mesures de protection

Version du 19.08.2020

Préambule

Cette publication informe les membres de la FSG Le Mont-sur-Lausanne des mesures prises pour assurer une reprise des leçons de gymnastique dans les meilleures conditions possibles.

Les mesures présentées ci-dessous sont en adéquation avec les directives de la Fédération Suisse de Gymnastique et ont été présentées à la Commune du Mont-sur-Lausanne pour validation.

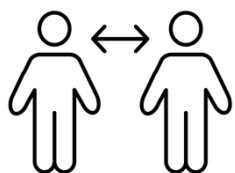
Chaque membre de la FSG Le Mont-sur-Lausanne est informé des règles du concept de protection et les respecte en faisant preuve d'un degré de responsabilité élevé.

Mesures de protection



Symptômes

Les personnes présentant des symptômes ne sont pas autorisées à participer aux activités de la FSG Le Mont-sur-Lausanne.



Distances

En dehors de l'entraînement (zones d'attente, trajets, ...), chacun est tenu de respecter une distance de 1.50 mètre.

C'est uniquement lors de l'entraînement à proprement parler que les contacts physiques sont à nouveau autorisés.



Hygiène

Chacun se lave soigneusement les mains avec du savon avant et après l'entraînement.

Du gel hydroalcoolique est à disposition de tous les participants. Toute personne souhaitant en faire usage peut s'adresser à sa monitrice / son moniteur.

Accès aux infrastructures

Les installations d'entraînement sont ouvertes uniquement aux personnes nécessaires à la pratique de la gymnastique (gymnastes, moniteurs, membres du comité, ...).

L'entrée dans les installations d'entraînement se fait sur invitation des moniteurs uniquement.

L'accès aux vestiaires est interdit. Les participants arrivent et repartent de l'entraînement dans leur tenue de sport. Durant l'entraînement, les chaussures d'extérieur sont rangées à l'endroit prévu et communiqué par le moniteur.

L'accès aux WC est autorisé pour les participants. Ils s'y rendent une personne à la fois.

Les accompagnants et personnes extérieures (parents, amis, ...) attendent à l'extérieur du bâtiment et n'y ont accès qu'en cas de nécessité.



Contrôle des présences

La monitrice / le moniteur dresse une liste des présences exhaustive et exacte pour chaque entraînement.

Pour des raisons de traçage, le numéro de téléphone du membre (d'un(e) représentant(e) légal(e) pour les participants mineurs) doit figurer sur la liste de présences.

La liste de présences est transmise après chaque entraînement à la personne responsable du plan coronavirus (voir ci-dessous).

Les listes de présences sont conservées durant 1 mois par la personne responsable du plan coronavirus et seront mises à disposition des autorités sanitaires en cas de demande.



Contact

Toute organisation prévoyant reprendre les entraînements doit désigner une personne responsable du plan coronavirus qui sera chargée de veiller au respect des dispositions en vigueur. En cas de question, prière de contacter directement :

Vincent Odier.
+41 79 720 00 42
vincodier@yahoo.fr



Liens utiles



FSG: <https://www.stv-fsg.ch/fr/a-propos-de-la-fsg/informations-concernant-le-coronavirus.html>



Etat de Vaud: <http://www.vd.ch/coronavirus>